



CGT Educ'Action 59/62

Union académique des syndicats CGT des personnels de l'Éducation Nationale
Fédération de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture (FERC-CGT)
Bourse du Travail - Boulevard de l'Usine - CS 20111 - 59030 LILLE Cedex

Le 02-11-2020

Communiqué de presse

La nécessité du droit de retrait !

La CGT Educ'Action 59/62 dénonce les conditions sanitaires de cette rentrée du lundi 2 novembre 2020 en pleine 2ème vague.

Notre académie est en zone de circulation active voire très active du virus. Le taux d'incidence est l'un des plus élevés de France. En semaine 43 (données publiques au 30 octobre), il atteint 489.5 dans le Pas de Calais et 806.2 dans le département du Nord. Ces chiffres sont largement supérieurs aux chiffres nationaux de 434.2. La majorité des agglomérations de notre académie sont au dessus de ce chiffre et notamment dans la Métropole de Lille qui atteint 939 ! On sait par ailleurs que le chiffre est à 1135 pour la commune de Roubaix.

Un "plan de continuité pédagogique" a été mis en ligne par le Ministère dès juillet avec 2 hypothèses (cf. <https://eduscol.education.fr/cid152893/rentree-scolaire-2020-plan-de-continuite-pedagogique.html>) : L'hypothèse 1 ("circulation active du virus") prévoit notamment que les cours se déroulent en demi-groupe classe. L'hypothèse 2 ("circulation très active") se déclencherait en cas de fermeture de classe ou d'école/établissement.

La CGT Educ'Action réclame au moins la mise en place de l'hypothèse 1 du plan de continuité pédagogique dans toute notre académie pour ralentir la circulation du virus, avec l'obligation de travail uniquement en demi-groupes. Elle revendique la mise en place de l'hypothèse 2 et donc la fermeture des établissements scolaires et écoles dans les zones où le taux d'incidence est supérieur à 1000.

La CGT Educ'Action a adressé samedi aux autorités académiques une **alerte préalable au droit de retrait**, que vous trouverez [via ce lien](#). Nous appelons l'ensemble des personnels de l'Éducation Nationale à utiliser leur droit de retrait de manière collective quand des conditions sanitaires minimales ne sont pas assurées, et la réduction des effectifs classes en est un élément essentiel. **Dès ce lundi, des premiers établissements** (Queneau V d'Ascq, Fénelon Lille, Zola Wattrelos) **se sont arrêtés. Demain mardi, d'autres suivront.** Cela ne pourra que s'amplifier si des mesures rapides ne sont pas prises. Heureusement, certains autres établissements ont déjà pris des mesures pour limiter le nombre d'élèves accueillis dans les classes.

Par ailleurs, la CGT soutient les revendications des personnels AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap) qui, du fait de leur proximité physique avec les élèves qu'elles/ils aident, exigent des masques chirurgicaux de type II : en l'absence d'un tel masque, les AESH font la grève du zèle en se tenant à 1 mètre de l'élève qu'elles/ils accompagnent.

Partout, les écoles et les établissements doivent être abondés en gel hydroalcoolique et en lingette pour le nettoyage des postes de travail, toutes les fenêtres doivent être vérifiées en urgence pour qu'elles s'ouvrent convenablement pour l'aération minimale toutes les deux heures. Les collectivités territoriales doivent renforcer les équipes d'entretien des écoles et établissements pour permettre l'application du protocole sanitaire.